



## CP Rennes : Centre Pénitentiaire ou Hôtel 5\*\*\*\*\* ??

**Après LA, non LES\* guitares, la panoplie de peinture !** (\*Oui une deuxième détenue au profil similaire a aussi pu récupérer sa guitare en cellule, malgré nos demandes et nos alertes...).

Ainsi la détenue M, à qui la Direction a déjà accordé qu'elle dispose de SA guitare en cellule, a aujourd'hui eu gain de cause pour sa panoplie de peinture !

**La détenue M pourra ainsi peindre en cellule et conserver avec elle les supports en toile, les feuilles de papier, des pincesaux, crayons et feutres !** Le reste de son matériel sera entreposé dans une armoire spécialement installée dans le commun : pincesaux, peinture, tubes, chevalet. Tout cela sous clef. **Armoire qui sera ouverte à la demande de la détenue par la surveillante du A3/B3. La détenue pourra y accéder tous les jours de la semaine de 11h00 à 19h00 et le dimanche de 10 h00 à 19h00 !**

QUID de la sécurité des agents ?? De leurs missions ?? De la sécurité de l'établissement ?? Des fouilles ??

**CETTE DECISION EST TOUT SIMPLEMENT INACCEPTABLE POUR LE PERSONNEL !!**

**La surveillante devra-t-elle suivre les desiderata de Madame M puisque c'est à la demande ? Déjà qu'il faut compter les cordes des guitares tous les jours ! Que répondre aux autres détenues qui ont des demandes légitimes et qui se font envoyer paître alors que d'autres, ouvertement hostiles, obtiennent ce qu'elles veulent ??**

Un atelier "Peinture sur soie" est déjà mis en place au CP Rennes, la détenue n'avait qu'à s'y rendre, quitte à ce qu'elle peigne de son côté sans se joindre au groupe, mais au moins elle pouvait y entreposer son matériel sur place **sans qu'on lui fasse de faveur particulière !!**

Quant à la note de service, elle a été diffusée seulement auprès de l'encadrement de secteur et pas auprès des surveillantes. On nous répond que c'est normal pour une note qui ne concerne qu'une seule division. **Ah comme ils sont drôles, c'est tout nouveau (cf les notes "guitares")**. Devons-nous vous rappeler que les agents du CD tournent sur l'ensemble des divisions ?? Jusque-là, le personnel de surveillance a toujours été destinataire des notes de service, fort heureusement d'ailleurs !

C'est sans parler de la motivation de la note : **"Pour favoriser l'insertion et l'équilibre personnel de la détenue"**. Monsieur le Directeur, êtes-vous devenu expert en diagnostic psychiatrique ?

**Le bureau local Force Ouvrière TROUVE LAMENTABLE ET INACCEPTABLE VOTRE GESTION DE LA POPULATION PENALE ! FAITES POUR VOS PERSONNELS, A COMMENCER PAR DE LA CONSIDERATION ET DE LA RECONNAISSANCE !!**

**Le bureau local Force Ouvrière DENONCE CETTE HYPOCRISIE DE DISCOURS OU L'ON PRETEND AGIR POUR LA REINSERTION QUAND ON NE FAIT QUE RENDRE ATTRACTIVE L'INCARCERATION !!**

**Le bureau local Force Ouvrière DEMANDE A LA DIRECTION ET AU CHEF DE DETENTION DE REVOIR LEURS PRIORITES. LES PERSONNELS SONT EN SOUFFRANCE ! AGISSEZ DONC EN CE SENS !**

Monsieur le Directeur, comme déjà dit précédemment : **NOUS NE SOMMES PAS VOS VALETS AU SERVICE DE LA POPULATION PENALE !!**

**SACHEZ, que nous soutiendrons, tout personnel rencontrant des difficultés dans l'application de cette note.**